

Montpellier Agglomération : Quels scénarios démographiques à l'horizon 2030 ?

Sophie AUDRIC - INSEE

La population de Montpellier Agglomération continuerait de croître fortement, ces prochaines années, si les tendances démographiques récentes se prolongeaient. Elle atteindrait de 460 000 à 510 000 habitants en 2030, selon les hypothèses retenues sur les départs de l'Agglomération vers sa périphérie. Cependant, le rythme de croissance démographique se tasserait au cours du temps.

Par la seule dynamique démographique, 1 800 à 2 900 résidences principales supplémentaires seraient induites chaque année dans l'Agglomération. Ces logements seraient davantage occupés par des personnes seules et moins par des couples, en raison de la poursuite du phénomène de décohabitation et de vieillissement de la population.

En 2007, Montpellier Agglomération comptait 409 000 habitants (tableau 1). A l'horizon 2030, cette population s'élèverait à 472 000 personnes, si les comportements démographiques récents de migrations, de fécondité et d'espérance de vie se prolongeaient (scénario « central »^(*)).

Pour moduler ce schéma de base, trois autres scénarios ont été élaborés, modifiant les hypothèses relatives aux départs des habitants de Montpellier Agglomération vers la périphérie^(*) :

- Un premier scénario, dit « facture énergétique », suppose l'infléchissement du mouvement résidentiel hors de l'agglomération, en liaison avec une augmentation potentielle du coût de l'énergie et des transports.
- Un deuxième scénario, dit « maîtrisé », suppose un ralentissement de ce phénomène en raison de l'effet cumulé du coût des transports et des politiques mises en œuvre par l'Agglomération, pour développer une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux besoins.
- Un troisième scénario, dit « pression foncière accrue », suppose l'accélération des départs de Montpellier Agglomération vers la périphérie, en raison d'une augmentation potentielle de la pression foncière et immobilière.

De 460 000 à 510 000 habitants dans Montpellier Agglomération en 2030

Selon ces différents scénarios, l'Agglomération de Montpellier compterait à l'horizon 2030, entre 460 000 et 510 000 habitants, soit + 2 000 à + 4 200 habitants supplémentaires chaque année dans la période 2007-2030 (tableau 1 et graphique 1).

Selon le scénario « central », la population de Montpellier Agglomération augmenterait de + 0,6 % par an en moyenne entre 2007 et 2030, ce qui est supérieur à la moyenne nationale projetée (+ 0,5 %). Cette même projection, réalisée pour six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), comparables en taille et en caractéristiques socio-économiques⁽²⁾ à Montpellier Agglomération, confirme la supériorité du taux de croissance démographique montpelliérain. Elle correspond, néanmoins, à un ralentissement démographique par rapport à la période 1999-2007 (+ 1,4 % par an).

* Voir encadrés sur les scénarios des projections démographiques et sur les zones d'échange retenues, pages 6 et 7

(2) Il s'agit des communautés urbaines de Bordeaux, Nantes et Strasbourg et des communautés d'agglomération de Grenoble, Rennes et Toulon. Elles ressemblent à Montpellier Agglomération car elles ont au moins deux caractéristiques proches parmi les trois critères suivants : nombre d'habitants, attractivité démographique, forte population étudiante.

Encadré 1 : les projections démographiques, une base pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

A l'occasion de la publication des chiffres du recensement de la population 2006, l'Agglomération de Montpellier et l'INSEE ont établi un partenariat d'études afin d'effectuer une analyse socio-démographique du territoire communautaire. Dans la continuité de ce travail d'observation du territoire, Montpellier Agglomération a confié à l'Institut, l'étude des scénarios d'évolution démographique à l'échelle des 31 communes de l'Agglomération à l'horizon 2020-2030. Ce travail s'inscrit dans la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2013-2018.

A cet effet, les projections démographiques permettront d'orienter les choix stratégiques de la Collectivité en matière de production de logements, afin d'anticiper les besoins futurs pour les années à venir.

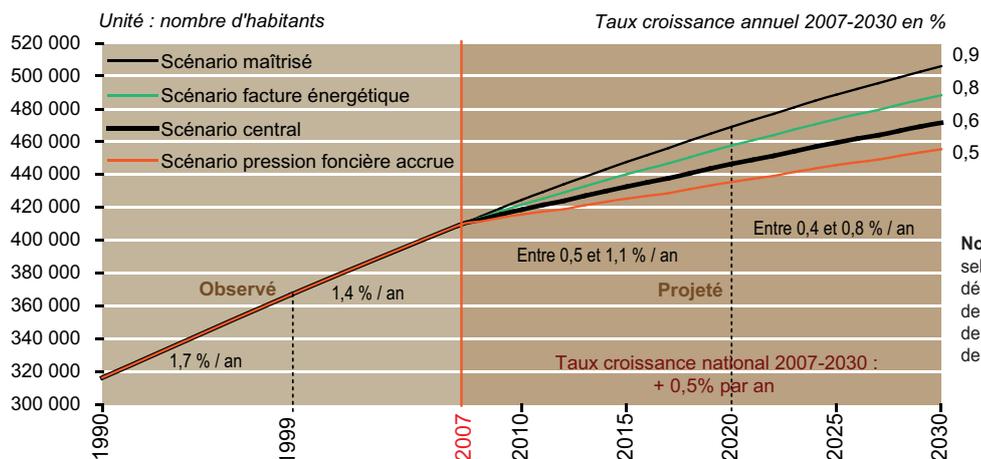
Tab. 1 : Population projetée de Montpellier Agglomération à l'horizon 2030 selon les quatre scénarios

Unités : % et nombre

	central	facture énergétique	maîtrisé	pression foncière accrue
Population 2007 (observée)	409 000	409 000	409 000	409 000
Population 2020	446 000	458 000	469 000	436 000
Population 2030	472 000	488 000	506 000	455 000
Taux de croissance annuel moyen 2007-2020 (en %)	0,7	0,9	1,1	0,5
Variation annuelle moyenne 2007-2020 (en nombre)	2 900	3 700	4 600	2 000
Taux de croissance annuel moyen 2020-2030 (en %)	0,5	0,7	0,8	0,4
Variation annuelle moyenne 2020-2030 (en nombre)	2 500	3 100	3 700	2 000

Sources : Insee - recensements de population et modèle Omphale 2010

Graph. 1 - Évolution du nombre d'habitants de Montpellier Agglomération à l'horizon 2030



Note de lecture :

selon les différents scénarios, la croissance démographique de l'Agglomération varierait : de 2007 à 2030, de + 0,5 % à + 0,9 % par an ; de 2007 à 2020, de + 0,5 % à + 1,1 % par an ; de 2020 à 2030, de + 0,4 % à + 0,8 % par an

Sources : Insee - recensements de la population et modèle Omphale 2010

L'application des autres scénarios à la croissance démographique de Montpellier Agglomération montre que celle-ci varierait, à l'horizon 2030, de + 0,5 % par an selon le scénario « pression foncière accrue » - le moins favorable - à + 0,9 % selon le scénario « maîtrisé », le plus élevé. Le dynamisme démographique ralentirait donc au cours du temps, dans tous les cas de figure. Selon le scénario « pression foncière accrue », ce taux de croissance s'établirait à + 0,4 % par an sur la dernière période de projection (2020-2030).

Le tassement de la croissance démographique de Montpellier Agglomération s'expliquerait principalement par une baisse du solde migratoire. Comme pour l'ensemble du département de l'Hérault, l'Agglomération de Montpellier verrait s'accroître le déficit migratoire avec Paris et les Bouches-du-Rhône, départements avec lesquels les échanges migratoires sont les plus nombreux. Le « réservoir migratoire » constitué par les habitants de ces départements progresserait moins ces prochaines années, réduisant ainsi les flux résidentiels vers Montpellier Agglomération. De plus, les départs de Montpellier Agglomération augmenteraient. Le solde migratoire total de l'Agglomération demeurerait toutefois positif sur l'ensemble de la période étudiée.

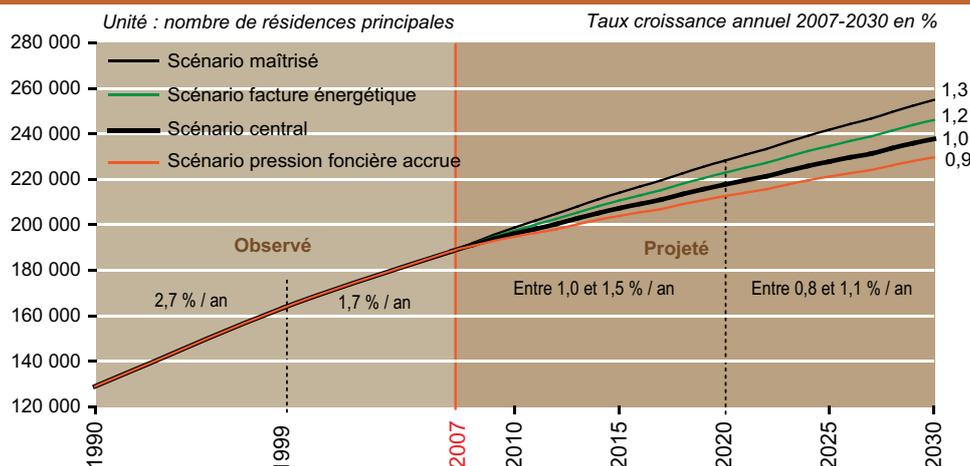
1 800 à 2 900 résidences principales de plus, chaque année, sous l'effet des seules tendances démographiques

La baisse tendancielle de la taille moyenne des ménages induit une croissance du nombre de résidences principales supérieure à celle de la population : pour Montpellier Agglomération, l'évolution attendue du nombre de résidences principales se situerait entre + 0,9 % et + 1,3 % par an à l'horizon 2030, selon le scénario choisi. Ces dix dernières années, ce taux s'élevait en moyenne à + 1,7 % par an (graphique 2).

La croissance démographique et la décohabitation se traduiraient dans Montpellier Agglomération par une augmentation du nombre de résidences principales comprise entre + 1 800 et + 2 900 logements par an entre 2007 et 2030, alors qu'elle se situait à + 3 000 logements par an de 1999 à 2007 (encadré 2).

Sous l'effet des seuls besoins liés à la démographie et à la réduction de la taille des ménages, Montpellier Agglomération compterait entre 230 000 et 255 000 résidences principales en 2030, selon les scénarios retenus.

Graph. 2 - Évolution du nombre de résidences principales de Montpellier Agglomération à l'horizon 2030



Note de lecture :
 selon les différents scénarios, la croissance du nombre de résidences principales de l'Agglomération varierait :
 de 2007 à 2030, de + 0,9 % à + 1,3 % par an ;
 de 2007 à 2020, de + 1,0 % à + 1,5 % par an ;
 de 2020 à 2030, de + 0,8 % à + 1,1 % par an
 Sources : Insee - recensements de la population et modèle Omphale 2010

Encadré 2 : projections démographiques et estimations des besoins en logements

Les résultats issus des projections démographiques de l'INSEE permettent de mesurer les besoins en logements liés à la croissance démographique et à la diminution de la taille moyenne des ménages, du fait du vieillissement de la population, des phénomènes de décohabitation et de séparation.

A cela, il faut ajouter d'autres facteurs qui, à population constante, induisent des besoins de nouvelles résidences principales. Ces facteurs sont spécifiques au contexte de l'offre immobilière. Il s'agit notamment des besoins liés au renouvellement du parc de logements (démolitions, changements d'usage...) et ceux liés à la détente du marché (rattrapage du retard de la production de logements, en particulier les logements sociaux).

Davantage de personnes seules

La baisse de la taille des ménages, au cours du temps, engendrerait à elle seule une augmentation des besoins en logements : entre 1990 et 2007, pour 100 personnes de plus vivant dans Montpellier Agglomération, 65 résidences principales supplémentaires étaient dénombrées. En projection, de 2007 à 2030, ce même ratio s'établirait à 80 logements supplémentaires pour 100 nouveaux habitants.

La taille moyenne des ménages passerait, dans l'Agglomération, de 2,1 personnes par ménage en 2007 à 1,9 en 2030 (tableau 2).

Ainsi, en 2007, près de 45 % des ménages de Montpellier Agglomération étaient constitués de couples, avec ou sans enfants. En 2030, ils ne seraient plus que 37 % dans cette situation. Parallèlement, la part des personnes vivant seules augmenterait de + 7 points et atteindrait 48 % des ménages en 2030. Ce phénomène concernerait surtout les personnes de 25 à 64 ans, notamment les plus de 55 ans, premières générations concernées par la montée du nombre de divorces (tableau 3).

Tab. 2 : Taille moyenne des ménages de Montpellier Agglomération de 1990 à 2030

	Observé			Scénario central	
	1990	1999	2007	2020	2030
	Population des résidences principales	306 000	355 000	398 000	435 000
Nombre de résidences principales	129 000	164 000	189 000	218 000	238 000
Taille moyenne des ménages	2,4	2,2	2,1	2	1,9

Sources : Insee - recensements de population et modèle Omphale 2010

Tab. 3 : Répartition des résidences principales de Montpellier Agglomération par type de ménage y habitant

	Scénario central		
	Observé	2007	2020
	Couples (avec ou sans enfants)	44,6	40,0
Familles monoparentales	10,1	10,2	10,2
Ménage d'au moins 2 personnes sans lien familial	4,5	4,4	4,3
Personne seule	40,8	45,4	48,4
Total	100	100	100

Sources : Insee - recensements de population et modèle Omphale 2010

Cette réduction du nombre de personnes par résidence principale ne signifie pas pour autant que la demande des habitants s'orienterait vers des logements plus petits. L'évolution montre, au contraire, que le nombre de pièces des logements et la surface par personne ont augmenté fortement au cours du temps.

12 000 jeunes supplémentaires, de moins de 30 ans, à l'horizon 2030

En 2007, l'Agglomération de Montpellier comptait 177 000 jeunes de moins de 30 ans. Ils seraient 189 000 en 2030, selon le « scénario central », soit 12 000 de plus. Leur nombre pourrait toutefois varier entre 184 000 et 200 000 selon les différents scénarios (tableau 4).

Malgré cette augmentation, quel que soit le scénario retenu, la part des jeunes de moins de 30 ans au sein de la population de l'Agglomération baisserait de plus de 3 points, passant de 45 % en 2007 à 41 % en 2030 selon le scénario «central» (graphique 3).

Ces jeunes gens continueraient d'être nombreux à résider dans Montpellier Agglomération, attirés pour la plupart par le pôle universitaire montpellierain. Plus précisément, ce sont les jeunes de 26 à 29 ans qui connaîtraient la croissance numérique la plus forte : + 12 % entre 2007 et 2030 contre + 7 % pour l'ensemble des jeunes.

En 2030, le nombre de résidences principales destinées aux jeunes de moins de 30 ans oscillerait entre 48 000

et 51 000 logements, selon les différents scénarios. Comme en 2007, 57 % de ces habitations seraient occupées par des jeunes de 20 à 25 ans, pour la plupart disposant d'un revenu disponible peu élevé.

Cette question de l'accès au logement pour les jeunes gens fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Montpellier Agglomération.

Des besoins en logements différents selon l'âge

L'évolution des modes de vie des jeunes, aux différentes classes d'âges, constitue aussi un élément de réflexion quant à la configuration des besoins en logements.

□ Il est probable que les jeunes de moins de 20 ans vivent, en 2030 comme actuellement, très majoritairement (90 %) chez leurs parents (tableau 5).

□ Pour les jeunes de 20 à 25 ans, les projections démographiques illustrent une tendance plus tardive à la vie en couple, au profit de modes de vie en colocation. Ainsi, en 2030, ils seraient plus nombreux à vivre en colocation qu'en couple (19 % contre 17 %). C'était l'inverse en 2007.

□ Quant aux jeunes en début d'activité - de 26 à 29 ans - eux aussi vivraient moins souvent en couple et plus souvent seuls. En 2030, 38 % d'entre eux seraient en couple contre 48 % en 2007 et 35 % vivraient seuls contre 26 % en 2007.

Tab. 4 : Évolution projetée du nombre de jeunes de moins de 30 ans à l'horizon 2030 dans Montpellier Agglomération, selon les différents scénarios

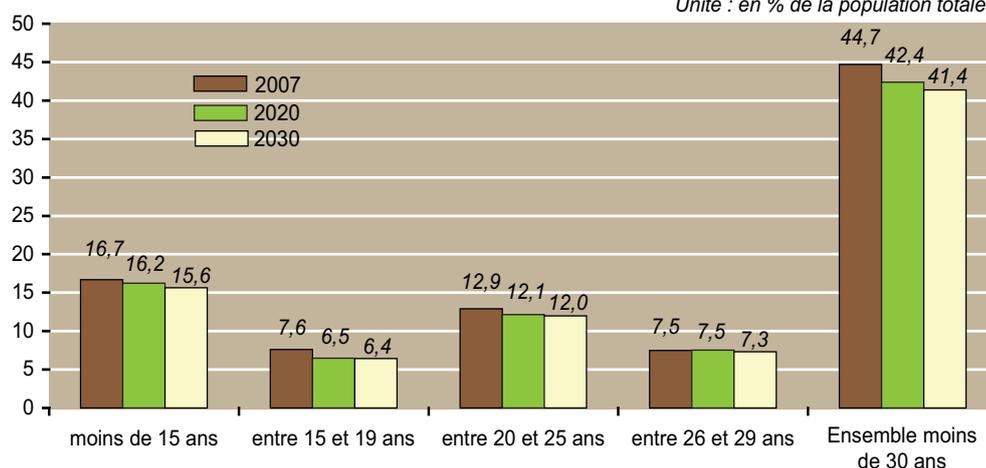
Unité : nombre de personnes

	2007	2020				2030			
	Observé	Central	Facture énergétique	Maîtrisé	Pression foncière accrue	Central	Facture énergétique	Maîtrisé	Pression foncière accrue
Moins de 15 ans	68 000	73 000	75 000	78 000	70 000	74 000	77 000	80 000	71 000
Entre 15 et 19 ans	31 000	29 000	29 000	30 000	28 000	30 000	31 000	32 000	29 000
Entre 20 et 25 ans	53 000	54 000	55 000	55 000	54 000	57 000	57 000	58 000	56 000
Entre 26 et 29 ans	25 000	27 000	28 000	29 000	27 000	28 000	29 000	30 000	28 000
Total moins de 30 ans	177 000	183 000	187 000	192 000	179 000	189 000	194 000	200 000	184 000

Sources : Insee - recensements de population et modèle Omphale 2010

Graph. 3 - Part des jeunes de moins de 30 ans dans la population totale de Montpellier Agglomération, à l'horizon 2030, selon le scénario central

Unité : en % de la population totale



Sources : Insee - recensements de la population et modèle Omphale 2010

Tab. 5 : la répartition des jeunes de Montpellier Agglomération par mode de cohabitation en 2007 et en 2030

Unité : % de la population

		Moins de 20 ans	20-25 ans	26-30 ans
2007	Adulte en couple	0,7	20,5	48,2
	Parent famille monoparentale	0,0	1,4	3,6
	Enfant (vivant chez ses parents)	89,4	23,4	10,5
	Hors ménage (<i>internat, Cité U...</i>)	2,4	6,2	2,6
	Hors famille dans ménage d'au moins 2 personnes (<i>colocation...</i>)	3,3	15,5	9,1
	Personne seule	4,2	33,0	25,9
Total		100	100	100
Scénario central 2030	Adulte en couple	0,6	16,8	38,4
	Parent famille monoparentale	0,0	1,3	3,9
	Enfant (vivant chez ses parents)	90,8	22,9	10,3
	Hors ménage (<i>internat, Cité U...</i>)	2,2	6,1	2,6
	Hors famille dans ménage d'au moins 2 personnes (<i>colocation...</i>)	3,4	18,6	10,3
	Personne seule	2,9	34,3	34,5
Total		100	100	100

Note de lecture :

en 2007, 0,7% des jeunes de moins de 20 ans vivant dans l'Agglomération de Montpellier sont en couple, 89,4 % d'entre eux vivent chez au moins l'un de leurs parents. Les résultats en 2030 changent très peu selon les scénarios choisis.

Sources : Insee - recensements de population et modèle Omphale 2010

Fort vieillissement de la population

La population de Montpellier Agglomération vieillira ces prochaines années, comme dans le reste de la France, en raison notamment de l'arrivée dans le troisième âge des générations du baby-boom et de l'allongement de la durée de vie (*graphique 4*).

Ainsi, d'ici à 2020, la part des personnes de 60 à 74 ans, dans la population de l'Agglomération, devrait passer de 11 % en 2007 à près de 15 %, quel que soit le scénario envisagé. Les personnes de 75 ans et plus, les plus concernées par la dépendance, verraient leurs effectifs s'accroître fortement après 2020 ; elles représenteraient 11 % de la population en 2030, contre 7 % en 2007. L'âge moyen des habitants de Montpellier Agglomération augmenterait ainsi de trois ans, au cours de la période, et atteindrait 40 ans en 2030 contre 37 ans en 2007.

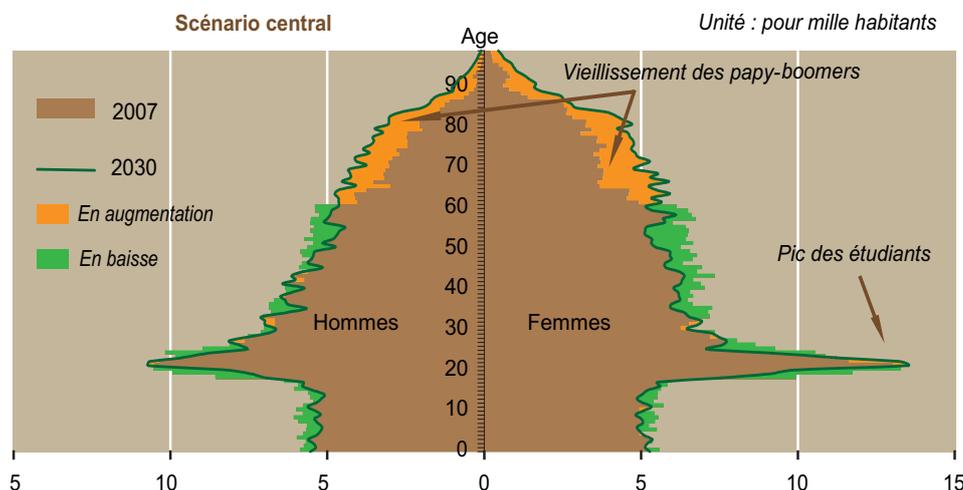
21 000 personnes supplémentaires, âgées de 75 ans ou plus, vivant plus souvent à domicile

Selon le scénario « central », le nombre des personnes de 75 ans ou plus devrait passer de 29 000 à 50 000 entre 2007 et 2030, dans Montpellier Agglomération (+ 72 %). Ces personnes auront des besoins spécifiques en logements adaptés.

Le nombre de résidences principales destinées aux habitants de 75 ans ou plus serait d'environ 36 000 en 2030, selon le scénario « central ». Ainsi, sous le seul effet de la croissance démographique des personnes ayant atteint ou dépassé 75 ans, un supplément annuel de 700 résidences principales adaptées ou à adapter serait nécessaire.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie, les personnes vivant en couple, parmi les seniors de 75 ans ou plus, seraient relativement plus nombreuses, passant de 45 % en 2007 à 47 % en 2030. Par ailleurs, le recul de l'âge de la dépendance, et les politiques actuelles destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, contribueraient à une diminution de près de 2 points de la part des personnes de cette tranche d'âge vivant en maison de retraite (moins de 6 % en 2030). Ces différents facteurs concourent à des besoins plus importants en logements destinés aux personnes de 75 ans ou plus, logements dotés de superficies et de configurations adaptées à ces populations.

Graph. 4 - Pyramides des âges de la population de Montpellier Agglomération en 2007 et en 2030 selon le scénario central



Sources : Insee - recensements de la population et modèle Omphale 2010

Encadré 3 : le modèle de projections démographiques de l'Insee - Omphale 2010

Les données de population de Montpellier Agglomération au 1^{er} janvier 2007 sont issues du recensement de la population.

A partir des données par sexe et âge, l'Insee a réalisé des projections de population de l'Agglomération à l'aide du modèle « OMPHALE 2010 ».

Ce modèle applique, tous les cinq ans, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration d'un territoire à l'autre, et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes. Ces projections, à pas quinquennal, sont ensuite annualisées.

Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, de mortalité et de migrations observées par le passé, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (effet sur le marché foncier, impact des politiques publiques territoriales, ...) ni les facteurs exogènes.

Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilité aux hypothèses retenues pour élaborer les différents scénarios. Les aléas pouvant influencer la démographie de façon significative ne sont pas pris en compte, tels les aléas migratoires (accélération ou décélération subite des migrations), les épidémies, les découvertes médicales, etc.

Encadré 4 : le choix des zones d'échanges de population pour l'Agglomération de Montpellier

Les zones d'échanges, définies par agrégation de communes, sont les suivantes (voir carte) :

- ❑ L'aire urbaine de Montpellier (définition 2011),
- ❑ L'aire urbaine de Sète,
- ❑ L'aire urbaine de Lunel,
- ❑ Les communes pour lesquelles le trajet réalisé en voiture jusqu'à Montpellier est inférieur à 3/4 d'heures (isochrones) : ce sont essentiellement les communes situées le long de l'A75 et de l'A9, ainsi qu'à l'ouest de l'aire urbaine de Sète. Ce zonage est objectivé par les distances mesurées entre le lieu de domicile et le lieu de travail,
- ❑ le reste de l'Hérault,
- ❑ le reste du Gard,
- ❑ chacun des autres départements français.

Dans le cadre de la présente étude, les hypothèses portant sur les départs de Montpellier Agglomération n'ont été modifiées que pour les quatre premières zones d'échange.

Carte 1 - L'Agglomération de Montpellier et ses principales zones de migrations



Encadré 5 : les quatre scénarios démographiques retenus pour les projections

1 - Scénario « central » :

Il est basé sur le maintien des tendances démographiques passées. Les hypothèses qui sous-tendent le scénario sont les suivantes :

Espérance de vie :

- ❑ elle augmenterait au même rythme qu'en France métropolitaine où elle atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040.

Fécondité :

- ❑ les taux de fécondité de l'Agglomération sont maintenus à leur niveau de 2007, soit 1,7 enfant par femme.

Migrations :

- ❑ les quotients migratoires internes à la France, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur la période de projection ;
- ❑ en ce qui concerne les échanges avec l'étranger (y compris hors Europe), l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000 personnes par an) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par département ;
- ❑ l'évasion résidentielle actuelle se poursuivrait : entre 2007 et 2012, on compterait 3 600 départs par an de l'Agglomération vers la périphérie.

2 - Scénario « facture énergétique » :

Les tendances d'espérance de vie et de fécondité sont les mêmes que dans le scénario « central » mais on observerait un infléchissement du phénomène d'évasion résidentielle hors de l'Agglomération, du fait du renchérissement du coût de l'énergie et des transports.

Les départs de l'Agglomération de Montpellier vers les aires urbaines de Montpellier, Lunel et Sète et vers la couronne périphérique diminuent de 25 %. On passe de 3 600 départs par an, projetés entre 2007 et 2012 si on prolonge les tendances passées, à 2 700 départs par an selon ce scénario.

3 - Scénario « maîtrisé » :

Les tendances d'espérance de vie et de fécondité sont les mêmes que dans le scénario « central » mais le phénomène d'évasion résidentielle hors de l'Agglomération ralentirait du fait d'un effet cumulé de la "facture énergétique" et des politiques mises en œuvre par l'Agglomération pour développer une offre résidentielle diversifiée et adaptée aux besoins (maîtrise foncière publique, densification des formes d'habitat individuel, accession abordable, développement de l'offre locative sociale, proximité des transports publics).

Les départs de l'Agglomération de Montpellier vers les aires urbaines de Montpellier, Lunel et Sète et vers la couronne périphérique diminueraient de 50 %. On passerait de 3 600 départs par an, projetés entre 2007 et 2012 si on prolonge les tendances passées, à 1 800 départs par an selon ce scénario.

4 - Scénario « pression foncière accrue » :

Les tendances d'espérance de vie et de fécondité sont les mêmes que dans le scénario « central » mais le phénomène d'évasion résidentielle hors de l'Agglomération s'accélérait du fait de l'augmentation de la pression foncière et immobilière (aggravation de la bulle spéculative, avantage fiscal à la construction de maisons individuelles).

Les départs de l'Agglomération de Montpellier vers les aires urbaines de Montpellier, Lunel et Sète et vers la couronne périphérique augmenteraient de 25 %. On passerait de 3 600 départs par an, projetés entre 2007 et 2012 si on prolonge les tendances passées, à 4 600 départs par an selon ce scénario.

Nombre de départs annuels moyens 2007-2030 de l'Agglomération vers les aires urbaines et la couronne périphérique selon les quatre scénarios

«maîtrisé»	«facture énergétique»	«central»	«pression foncière accrue»
1 800	2 700	3 600	4 600
Baisse des départs de 50 %	Baisse des départs de 25 %	Maintien	Hausse des départs de 25 %

Sources : Insee - modèle Omphale 2010

Pour en savoir plus

- « Projections de population en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2040 : la croissance démographique resterait forte mais se tasserait » - Insee Languedoc-Roussillon - *Repères Chiffres n° 8* - décembre 2010
- « Projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 : méthode et résultats » - *document de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee* - n° F0605 - octobre 2006
- « Territoire métropolitain Montpellier - Nîmes : une prospective des déplacements interurbains » - *Cete Méditerranée - Les études* - août 2008
- « La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement » - *Credoc - Collection des rapports n° 274* - juillet 2011

